

## **Jürg Kesselring, membre de l'Assemblée du CICR, allocution du 7 novembre 2022**

Des cinq fondateurs du CICR en février 1863, Théodore Maunoir demeure certainement le plus mystérieux. Contrairement à ses collègues, il n'a en effet pas laissé une grande empreinte dans la mémoire de l'institution. Son décès soudain, en avril 1869, alors que le CICR n'en est qu'à ses tout débuts, explique certainement cet oubli relatif dans lequel est tombé Maunoir au fil des décennies. Par ailleurs, on ne retrouve que peu de traces écrites de lui dans les archives du CICR, si bien qu'il est difficile de connaître son implication réelle dans le développement de l'organisation ou ses relations avec les quatre autres membres de la jeune organisation. Enfin, sa parole apparaît aussi très peu dans les premiers procès-verbaux des réunions du CICR, alors même que Maunoir assiste assidûment à quasiment toutes les séances.

Si Maunoir reste, pour le CICR, un personnage discret, l'institution lui doit toute de même en grande partie son existence. En effet, lors de la conférence internationale d'octobre 1863, convoquée par le CICR pour discuter de la mise en œuvre concrète des propositions contenues dans le Souvenir de Solferino, Théodore Maunoir parvient grâce à un discours des plus convaincants – et teinté d'une touche d'humour, dont il a le secret – à éviter l'échec de la réunion. Les représentants français sont alors plus que sceptiques à vouloir suivre l'idée fondamentale d'Henry Dunant de constituer dans chaque pays une société de volontaires civils pour venir en aide aux militaires blessés sur le champ de bataille. Or, la position française – première puissance européenne à l'époque – pèse lourd dans les débats et peut décider du sort de la conférence, et donc, par ricochet, de celui de l'œuvre humanitaire naissante. Les doutes de la délégation française concernent surtout l'efficacité de ces sociétés de volontaires, une fois au contact du feu. Plutôt que de faire appel des hommes, les délégués français estiment préférable que l'armée se dote de plus de mulets pour évacuer les blessés : «1'500 mulets seraient tout aussi utiles que 15'000 auxiliaires volontaires». Sans nullement se laisser impressionner

par la situation, Théodore Maunoir répond, une à une, aux objections de la délégation française, retorquant que si l'on suivait les vues françaises, la seule tâche qui resterait à la Conférence serait d'obtenir des mulets supplémentaires. Il finit par convaincre les personnes réticentes de la validité des arguments de Dunant. La Conférence se poursuit, et elle aboutit à l'adoption de *Résolutions* et de *Vœux* qui constituent la charte fondamentale de l'œuvre de secours aux blessés militaires, à commencer par l'idée de la neutralité du personnel sanitaire, pierre angulaire de tout l'édifice de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Une autre intervention de Théodore Maunoir me tient beaucoup au cœur. Elle est mise en évidence dans un chapitre que notre membre honoraire distingué, François Bugnion, avait écrit. Dès la première réunion du Comité, le 17 février 1863, Théodore Maunoir souligne la nécessité de ne pas s'adresser seulement aux souverains, aux ministres et aux généraux, mais aussi de faire appel à l'opinion publique. « Il serait bon, dit-il, que le comité entretînt une agitation, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour faire adopter nos vues par tout le monde, en haut et en bas, chez les souverains de l'Europe comme dans les populations ». Il a contribué ainsi à l'enracinement de la nouvelle institution dans les esprits et dans les cœurs des populations. Toutes celles et tous ceux qui s'efforcent aujourd'hui de faire mieux connaître le droit international humanitaire et les *Principes fondamentaux* de la Croix-Rouge sont en quelque sorte ses héritiers spirituels.

Un autre point à mettre au crédit de Maunoir est qu'il sert d'interface entre le CICR et le monde anglophone. En effet, il est le seul des cinq membres fondateurs à maîtriser parfaitement l'anglais, et cela du fait de ses études de médecine en Angleterre et, plus tard, de son mariage en secondes noces avec une Américaine. Or, bien que le français soit alors la langue diplomatique par excellence, toute la correspondance que reçoit le CICR des îles britanniques et d'outre-Atlantique est majoritairement rédigée en anglais. C'est la tâche de Maunoir de la lire et de la traduire à ses collègues. La chose n'est pas aussi triviale qu'elle en a l'air, car la Grande-Bretagne et les Etats-Unis font alors figure de retardataires, sinon de

réfractaires, dans la création de leur propre Société nationale de volontaires, et, pour avancer ses arguments en faveur de telles structures, le CICR se doit de comprendre parfaitement ceux de la partie opposée. Maunoir permet alors ce dialogue, dont il ne verra toutefois pas l'aboutissement. En effet, les Croix-Rouges britannique et américaine sont officiellement constituées après son décès, la première en août 1870 et la seconde en mai 1881.

Moins flamboyant qu'un Dunant, moins illustre qu'un Dufour, Théodore Maunoir n'en reste pas moins un membre-clé de l'organisation humanitaire débutante qu'est alors le CICR. Et son apport, même s'il nous est peu connu, a certainement été tout aussi décisif que celui de ses quatre autres collègues pour consolider et rendre viable une institution et un projet – le secours organisé et coordonné aux victimes militaires – qualifié à l'époque d'utopiste. Travailleur dans l'ombre, Maunoir préfigure aussi peut-être ces milliers de collaboratrices et collaborateurs du CICR qui aujourd'hui œuvrent chaque jour pour qu'un idéal humanitaire plus que cent-cinquante ans continue toujours d'exister.